

# IRAM

Fonds documentaire numérisé

**Auteur :** GUICHAOUA, André

**Titre :** Conclusion, In *Destins paysans et politiques agraires en Afrique centrale, Thèse pour le Doctorat d'Etat ès Lettres et Sciences Humaines*, pp. 435-439

**Editeur :** Université Paris 1, Panthéon-Sorbonne, Paris

**Date :** 1987

## 10. CONCLUSION

Au terme de cette analyse régionale, on ne peut que souligner avec force les traits communs qui marquent les devenir paysans aussi bien au Burundi qu'au Rwanda. En particulier, leur point commun le plus évident est la similitude du modèle d'organisation sociale et politique et la véritable crispation des pouvoirs dès que s'ébauche une possibilité de "relâchement" de l'encadrement des populations rurales où émergent les symptômes d'un mouvement social "Incontrôlé", particulièrement en ville, où l'angoisse de voir apparaître ou se renforcer numériquement des couches sociales nouvelles, mal situées dans la production et susceptibles d'être manipulées politiquement, interdit toute ouverture libérale.

L'enjeu principal des 5<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> Plans quinquennaux en cours de démarrage dans chacun des deux pays est explicitement déplacé vers les secteurs de l'artisanat, du commerce et de l'industrie qui doivent offrir à terme un débouché aux populations rurales "excédentaires" des campagnes. Cette orientation, accompagnée d'une action vigoureuse en direction des régions et des centres urbains "secondaires", devrait servir, en retour, à dynamiser la production agricole et les échanges commerciaux intérieurs.

Actuellement cependant, les seuls aspects marquants de cette "nouvelle" politique réside dans le renforcement des mesures discriminatoires prises à l'égard des résidents étrangers censés "bloquer les initiatives nationales" dans ces différents secteurs. Dans la pratique, sont visés en premier lieu et dans les deux pays, les immigrés zaïrois et africains en général, qui, ne pouvant accéder aux terres agricoles, se sont traditionnellement implantés dans le commerce, l'artisanat et les emplois d'ouvriers et de techniciens.

D'ores et déjà, des mesures restrictives ont été prises à leur égard particulièrement dans le domaine de l'accès ou du maintien dans les emplois du secteur "structuré" prioritairement réservés aux nationaux. D'une manière générale, on s'oriente vers leur éviction complète du commerce et de l'artisanat et leur repli imposé sur le secteur "non structuré" ("les travailleurs étrangers licenciés n'ont qu'à s'en tirer dans le secteur non-structuré, mais dans ce cas ils sont toujours menacés d'expulsion pour parasitisme", nous déclarait récemment un des directeurs nationaux de l'emploi). Diverses procédures administratives modifient sensiblement les dispositions des Codes du travail qui ne prévoient pas de mesures d'exclusivité au détriment des étrangers. Ainsi, au Burundi, la "Commission de placement et d'autorisation de placement de la main-d'oeuvre étrangère" a mis au point une hiérarchie des candidatures

à l'embauche : nationaux, réfugiés, natifs étrangers au Burundi, étrangers ayant plus de 20 ans de résidence au Burundi, ressortissants de la CEPGL.

En contrepartie, le Zaïre pourrait envisager d'appliquer avec fermeté, dans le Kivu en particulier, sa nouvelle législation relative à l'accès aux emplois du secteur structuré entrée théoriquement en vigueur le 1/3/1987 (arrêté départemental n° 86/001 du 31/3/1986 déterminant la liste des emplois interdits aux étrangers). La liste des métiers concernés est quasiment exhaustive si ce n'est pour les postes de direction et les détenteurs de capitaux.

Si cette dérive protectionniste et nationaliste peut se justifier politiquement, elle n'a pas en elle-même de bien-fondé économique. Au Burundi, elle veut faire croire que la fermeté à l'égard des "délinquants et parasites" s'exerce aussi bien - ou plus - envers les étrangers (mais seulement ceux qui n'ont pas de moyens d'intercession) que les nationaux. Au Rwanda, les populations du secteur "informel", mais aussi les artisans du nouveau secteur "non-structuré moderne", sont incitées à penser que la "libération" des activités jusqu'ici assurées par des étrangers résoudra leurs problèmes d'embauche et de débouchés.

Pour les résidents étrangers salariés déclarés, ces mesures ont pour conséquence immédiate de suspendre la poursuite de l'activité à des décisions sur lesquels ils n'ont aucune prise et de les transformer en travailleurs précarisés. De leur côté, les travailleurs "indépendants" sont incités à s'engager vers des stratégies de repli et de constitution de réserves de sécurité en vue d'une éventuelle réinstallation sous des cieux plus cléments. Ces artisans et commerçants en tous genres n'occupent pourtant actuellement aucune position dominante dont ils pourraient être tentés d'abuser pour désarmer la "concurrence" nationale et assurer des services et des productions indispensables aux populations urbaines les plus démunies.

Mais par ailleurs, et ce phénomène est totalement occulté à tous les niveaux, un tel climat d'incertitude entretenue renforce encore les prérogatives des divers cadres et fonctionnaires nationaux qui se sont déjà assurés dans les quartiers, et de leur propre chef, la "couverture" des activités "informelles" aussi bien artisanales que commerciales. Ce contrôle indirect et fort rémunérateur pour les intéressés joue justement un rôle particulièrement négatif du point de vue des travailleurs "indépendants" qui y sont soumis en stérilisant leurs possibilités d'initiative et de croissance endogènes.

Dans ce contexte, tout laisse donc penser qu'ici comme ailleurs, aucun décret, aucun "projet" ne suffira à créer sui generis une classe d'entrepreneurs nationaux dans des secteurs d'activité jusque là ignorés ou délaissés. Une chose est de remplacer - poste

par poste - les emplois du secteur "structuré" pour lesquels il existe des travailleurs nationaux "excédentaires" ayant des compétences similaires, une autre est de remplacer, à la suite de mesures autoritaires d'"assainissement", des acteurs économiques largement majoritaires dans des secteurs entiers d'activité et qui maîtrisent des savoir-faire et surtout des filières constituées dans certains cas depuis des décennies.

Éléments constitutifs d'un héritage individuel et collectif incorporé par les travailleurs, ces savoir-faire mettent en jeu un ensemble de "vertus" tenant à la mentalité, au mode de vie, etc., indispensables à la réussite et à la pérennité de leur activité. A l'opposé, les caractéristiques "naturelles" des "fonctionnaires-entrepreneurs" les prédisposent aux prélèvements non aux initiatives. Leurs entreprises ne s'épanouissent spontanément que dans les secteurs protégés où il est possible de faire supporter à l'Etat tous les risques de pertes ou de déficits et les coûts sociaux dérivés de leurs activités privées (ainsi par exemple, dans le domaine des transports urbains ou intérieurs "privés" où les assurances nationales peuvent prendre en charge, avec les déclarations adéquates de sinistre, pratiquement toutes les mésaventures inhérentes à la profession).

Du point de vue agricole, cette réorientation économique d'ensemble vers les activités "urbaines" peut produire des effets sensiblement différents. Au Burundi, dans l'immédiat et compte-tenu du contexte politique actuel, la rigueur des logiques de ségrégation sociale ne laisse entrevoir aucune perspective significative d'ouverture voire de mobilité pour la paysannerie. Ses descendants sont activement incités à la colonisation interne... encore possible. Au Rwanda, en l'absence d'exutoire, la paysannerie a déjà commencé au travers de luttes patientes mais efficaces à ouvrir de nouvelles perspectives (différenciées) à ses enfants : scolarisation primaire généralisée, relative structuration de l'artisanat rural et urbain, pression en faveur d'un renforcement des prérogatives des collectivités locales. Ces avancées ne mettent pas en cause la structure sociale hiérarchisée et profitent prioritairement aux éléments les mieux placés économiquement et socialement, mais elles engagent le pays dans des voies autres qui imposeront à terme de repenser l'actuel monolithisme des mécanismes de reproduction des individus que les pouvoirs en place ne peuvent de toutes façons imaginer conserver durablement.

D'une manière générale, les politiques nationales ne peuvent être dissociées de l'ensemble du "climat" régional qui en détermine la nature, la portée et l'efficacité dans un contexte où les mouvements "naturels" de population et les flux de marchandises transgressent allègrement les frontières politiques et les "voies légales de franchissement" (zones de colonisation agricole spontanée, flux migratoires ponctuels ou consolidés, sources d'approvisionnement et lieux de distribution des produits agricoles et industriels locaux et importés).

Un fort facteur d'incertitude tient en particulier au fait que l'ensemble de la région capitalise plus d'un demi-million de réfugiés (650 000 en 1984, d'après l'ONU en intégrant la Tanzanie et l'Ouganda, 450 000 pour les seuls Burundi, Rwanda et Kivu d'après les déclarations des gouvernements en 1986). On mesure alors aisément le potentiel de risques qui pèse sur les programmes économiques (1) et le contexte politique. Chacun des cinq pays de la région dispose d'une masse de réfugiés récents aux côtés d'anciens et de nouveaux migrants dont il peut être tenté de se servir pour peser sur ses voisins ou les déstabiliser brutalement. On n'oubliera pas non plus l'existence de vivaces tendances irrédentistes dans les provinces excentrées d'Etats largement extérieurs à la région, ni les intérêts fluctuants des trafiquants et contrebandiers divers et honorables qui de Kalémié à Goma, en passant par Kigoma, Bujumbura, Uvira, Cyangugu et Gisenyi, entretiennent des filières d'échanges fructueuses et peuvent jouer sur les approvisionnements vitaux.

Par la multiplicité des acteurs et l'enchevêtrement des stratégies particulières, ce contexte s'avère exceptionnellement favorable aux amalgames et provocations internes et externes qui pourraient rapidement dégénérer en affrontements circulaires. Ainsi, voient le jour dans les ambassades occidentales de vastes synthèses géo-politiques qui, pour prendre l'exemple du début de l'année 1987, établissent des liens entre les expulsions répétées de quelques centaines de Zaïrois du Burundi, suivi en avril de l'expulsion de 25 000 résidents burundais "illégaux" de la région de Kigoma (où séjournait justement le Gouverneur du Kivu...), dans l'attente de l'opération d'"identification nationale" de tous les résidents du Kivu (débutant en septembre) et susceptible d'entraîner une riposte graduée aux mesures de licenciements et d'interdiction d'exercer les métiers du commerce et de l'artisanat prises à l'encontre des expatriés zaïrois de Bujumbura et de Kigali, ... Pour les uns, concordance délibérée et montée en phase de conflits inévitables dans le cadre d'un scénario "orchestré" préluant à une vaste redistribution régionale des aires d'influence à partir des "frontières démographiques héritées de la colonisation" et des "besoins légitimes de relaxation" de populations traditionnellement plus dynamiques. Pour les autres, simple coïncidence dans le temps de choix internes et de mesures sans rapport direct les unes avec les autres. L'analyse, qui, selon les pays, les ministères et les domaines concernés, pourrait être à la fois plus subtile encore, mais aussi dans certains plus grossière, est de toutes façons bien délicate alors même que l'avenir des cinq Etats concernés ne dépend pas au même degré de l'évolution du contexte régional (2).

(1) Ceux-ci, dans les domaines industriels et commerciaux revêtent toujours et inévitablement une dimension régionale.

(2) Sur ces divers points, on peut se reporter à A. GUICHAOUA, Les flux migratoires dans les pays limitrophes de la CEPGL ..., loc. cit.

Le moindre des paradoxes n'est pas enfin de constater que les populations qui sont à l'origine et l'enjeu de ces tensions en méconnaissent assez largement les termes et les implications, tout occupées qu'elles sont à assurer leur subsistance et à se doter des moyens de productions (foncier, outils, savoir-faire et filières) indispensables à cette fin. A la fois habituées et chaque fois étonnées de [re]devenir les victimes impuissantes et souvent démunies d'enjeux dormants ponctuellement réactivés.